

Un Spécial, pour vous accompagner

Dates limites de la déclaration, en ligne :

- Départements 1-19 : 24 mai
- Départements 20-54 : 31 mai
- Départements 55 - 974 et 97 : 8 juin

Sur papier : 19 mai



SPÉCIAL IMPÔTS 2022



...L'effort fiscal demandé aux ménages ces dernières années s'est accru, alors que dans le même temps les prélèvements directs sur les facteurs de productions ou les bénéfices des entreprises diminuaient...

Pour FO, ces mesures contribuent à la concentration des richesses et du patrimoine au détriment des ménages les plus modestes (IPP)

Editorial d' Yves Veyrier